



MAIRIE DE FRÉLAND



COMMANDE GROUPEE D'ARBRES FRUITIERS

Et si vous plantiez un arbre fruitier ?

Les 5 communes du pays welche vous proposent de profiter de tarifs avantageux d'un achat groupé pour choisir, parmi une sélection, des fruitiers traditionnels et rustiques ou des variétés plus récentes. Le bon de commande sera téléchargeable sur le site internet de la commune de Fréland à partir du 20 juin 2016.

Le bon de commande et le paiement (par chèque à l'ordre du trésor public) sont à déposer à la mairie avant le 2 septembre 2016.

Attention le nombre d'arbres que vous pouvez commander est limité à 3 par famille (même nom, même adresse).

La distribution des arbres se déroulera samedi 5 novembre 2016 de 9 h 00 à 10 h 00 dans le parc de la piscine de Kaysersberg.

**ATTENTION, LE NOMBRE D'ARBRES EST LIMITÉ A 200 POUR LES 5 COMMUNES
N'ATTENDEZ PAS POUR PASSER COMMANDE**

RAPPEL BORNES DE PROPRIÉTÉ POUR CHIENS

6 bornes de propriété pour chiens ont été installées aux endroits suivants :

Zone artisanale, rue des sorbiers, croisement de la rue de Girogoutte et de Ploudaniel, l'entrée de la rue de la Rouelle, à l'aire de jeux à l'école maternelle et au croisement de la rue des Hauts-Jardins et de la Rochette, Grand'rue au niveau de la rue d'Ongrange.

Nous comptons sur le civisme des propriétaires de chiens pour qu'ils utilisent ces installations et qu'ils permettent de maintenir en état de propriété les trottoirs et les espaces verts. Un arrêté municipal régleme le non-respect et toute personne assermentée pourra verbaliser les contrevenants.

RAPPEL – RÉGLEMENTATION DU BRÛLAGE DE VÉGÉTAUX

Il est interdit d'incinérer des végétaux sur pied et des chaumes, en quelque lieu que ce soit.

L'incinération de végétaux fauchés ou coupés ne peut se pratiquer que selon les prescriptions suivantes :

Déclaration en mairie avec indication dates et heures probables de l'incinération ainsi que la situation des terrains concernés.

Distance à respecter :

50 m par rapport aux bâtiments - 100 m par rapport aux agglomérations -200 m par rapport aux forêts

Nous vous rappelons la mise à disposition d'un site de dépôt des déchets verts situé route d'Aubure.

NOUVEAUTÉ LA « BOÎTE À LIRE »

Une boîte à lire a été installée place de la mairie. Il s'agit d'échanger des livres de manière libre et gratuite afin de leur offrir une seconde vie et de les faire voyager. BONNE LECTURE !

RAPPEL INSCRIPTION AUX FESTIVITÉS DU JUMELAGE

En Bretagne, les festivités du 40^{ème} anniversaire du jumelage auront lieu le week- end des 13 et 14 août prochain à Ploudaniel.

Pour une bonne gestion de l'organisation, il vous est demandé de venir vous inscrire au secrétariat de la mairie ou par téléphone au 03.89.47.57.13 ou bien par mail : mairie.freland@wanadoo.fr avant le 30 juin 2016 si vous y participez quel que soit votre mode de déplacement.

Veillez indiquer votre nom et prénom, le nombre de personnes (adultes et enfants), votre moyen de déplacement et le nom de la famille qui vous accueille si vous le connaissez.

Pour les personnes n'ayant pas de famille d'hébergement, le comité de jumelage de Ploudaniel se fera un plaisir de vous trouver une famille d'accueil.

Tournez SVP



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Tous les riverains sont invités à nettoyer (balayer, désherber...) les trottoirs et caniveaux jouxtant leur propriété de façon à maintenir un état de propreté impeccable.

Nous rappelons que les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques ainsi que les panneaux de signalisation. Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES.

Les nouveaux habitants qui désirent se faire inscrire sur la liste électorale, peuvent le faire **avant le 31 décembre prochain**. Les inscriptions ne se font pas systématiquement, **chacun doit en faire la demande personnellement en mairie**.

COMPTEURS LINKY

Si vous pensez que les compteurs Linky peuvent présenter des risques de santé publique, une pétition est disponible en mairie.

TRANQUILLITE VACANCES

La gendarmerie assure toute l'année l'opération « tranquillité vacances » qui consiste à surveiller les logements des personnes absentes. Tous les administrés souhaitant bénéficier de ce service sont invités à se présenter à la gendarmerie pour retirer le formulaire à remplir.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Le vendredi 15 juillet 2016 les bureaux de l'agence postale et de la mairie seront exceptionnellement fermés.